

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mars 2023

---

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES (889) - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, M. William, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 1, après le mot :

« exceptionnelle »,

insérer les mots :

« , dont l'objectif est de soutenir la consommation de denrées agricoles et alimentaires issues de l'agriculture biologique ou de produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine ou à très hautes valeurs nutritives, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à flécher la portée de cette prime alimentation autour de produits alimentaires de qualité, issus de l'agriculture biologique ou produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine qui garantissent la qualité nutritionnelle de ces aliments (Label Rouge, IGP, AOC, etc.).

S'il est urgent d'aider les Français devant l'inflation alimentaire, il est crucial de solvabiliser une demande sociale vers des produits à hautes valeurs nutritives (label filières locales) ou issues de l'agriculture biologique. Ces produits sont en effets les premières victimes de l'inflation et deviennent des symboles des fortes inégalités sociales devant l'alimentation.